

Zeitschrift:	Revue économique franco-suisse
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	10 (1930)
Heft:	1
Artikel:	La question des zones franches : l'échec des négociations franco-suisses et l'expiration des délais impartis par la Cour de La Haye
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-889245

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La question des zones franches

L'échec des négociations franco-suisses et l'expiration des délais impartis par la Cour de La Haye

Lorsque, le 10 décembre dernier, les négociations franco-suisses, relatives aux zones franches de la Haute-Savoie et du Pays de Gex, furent rompues, après un échange de vues qui n'avait pas duré quarante-huit heures, beaucoup de gens, en Suisse comme en France, conservèrent l'espoir qu'elles pourraient être reprises et qu'un accord pourrait intervenir, avant l'expiration du délai imparti par la cour permanente de La Haye.

Nous sommes de ceux qui ont souhaité que ce délai n'expirât pas sans que les négociations aient pu reprendre et sans qu'un terrain d'entente ait pu être trouvé. Mais nous devons reconnaître, aujourd'hui, qu'à moins de demander, au tribunal de La Haye, une prolongation du délai, au-delà du 1^{er} mai, il ne faut plus compter qu'une solution amiable puisse être conclue et ratifiée avant cette date.

Il ne suffit pas, en effet, que les négociateurs aient le temps de trouver les termes d'un accord, ni même que les deux gouvernements aient le temps de signer une convention, avant le 1^{er} mai. La cour a spécifié que l'accord devra être conclu « *et ratifié* » avant cette date.

Ratifié, cela signifie que, du côté français, il faudra l'approbation du Parlement. Du côté suisse, après l'approbation des Chambres fédérales, il faudra laisser courir le délai référendaire, qui est de 90 jours.

Cela revient à dire que le délai référendaire devrait commencer à courir avant le 1^{er} février pour que le Conseil fédéral puisse, avant le 1^{er} mai, faire connaître, à la Cour de La Haye, que la Suisse a ratifié la nouvelle convention.

Mais il n'y a pas de nouvelle convention. Nous touchons au 1^{er} février et, à notre connaissance, il n'est même pas question d'une reprise des négociations. Comment, dans ces conditions, pourrions-nous encore espérer qu'une convention, résultant d'un accord amiable, puisse être conclue et *ratifiée*, avant le 1^{er} mai prochain?

Tout semble indiquer qu'il n'y a plus, désormais, qu'à attendre le verdict de la Cour permanente de justice internationale qui, cette fois, devra juger la question à fond.

Ce jugement, la Suisse peut l'attendre avec une parfaite confiance.

Chiffres, faits et nouvelles

PARTIE SUISSE

Le commerce extérieur de la Suisse.

Nous n'avons pas encore les statistiques détaillées du commerce extérieur de la Suisse en 1929, mais voici le résultat général :

Importations	frs 2.783.800.000
Exportations	frs 2.104.400.000
Excédent des importations ...	frs 679.400.000

Par rapport à 1928, les importations ont augmenté de 39 millions de francs tandis que les exportations ont diminué de 30 millions.

En 1928, l'excédent des importations avait été de 610 millions.

Comptes des chemins de fer fédéraux.

Les résultats de l'exploitation des C.F.F. du 1^{er} janvier au 31 décembre 1929, s'établissent comme suit :

Recettes d'exploitation	fr. 429.399.655
Dépenses d'exploitation	fr. 263.248.485

Excédent des recettes fr. 166.151.170
En 1928, l'excédent des recettes avait été de fr. 166.413.391.

Construction mécanique électrique, métallique et la métallurgie.

L'exportation totale de machines, engins, véhicules, instruments, appareils, articles métalliques